



Formation en présentiel



Formation à la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel "R.486" (Candidat novice)

Tout travailleur amené à utiliser une plateforme élévatrice mobile doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Déroulement de la formation

Durée : 7 heures (soit 1 jour) en présentiel

Profils des stagiaires : Destiné à toute personne **novice** devant utiliser l'engin concerné

Prérequis : Être âgé de 18 ans, être reconnu médicalement apte à la conduite de l'engin concerné

Nombre de participants : De 1 personne minimum à 3 personnes maximum par session

Objectifs pédagogiques

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail
- Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

Contenu de la formation

- **Partie théorique**
 - Réglementation et texte de la sécurité sociale
 - Classification et technologie
 - Sécurité
- **Partie pratique**
 - Réalisation en sécurité des opérations de manutention



Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formateur CACES R386 en cours de validité avec une expérience professionnelle du domaine proposé

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéoprojecteur)
- Mise en pratique avec les engins de l'entreprise
- Un aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- La formation s'appuie sur des exposés, interrogations, démonstrations et mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quizz de connaissances en début de session
- Formulaire d'évaluations de la formation
- Évaluation théorique noté sur 50
- Évaluation pratique noté sur 50

Modalités d'accès aux personnes handicapées

Les modalités d'accès correspondent aux dispositions de l'entreprise en intra.
Pour les formations en inter-entreprises, nous choisissons des salles accessibles au PMR (parking, restauration...)

SECURIS-COURS prend les mesures nécessaires à l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponible

Modalités de certification

Résultats attendus : Obtenir le résultat attendu par la recommandation tant en théorie que en pratique

Modalités d'obtention : Un avis « après formation » sera remis à l'employeur en vue de l'autorisation de conduite

Détails sur la certification : Délivrance d'une attestation provisoire de réussite

Durée de validité : 2 mois



Moyenne générale de satisfaction de nos stagiaires